

VOIX DE TRAVERSES

n° 18 - bulletin trimestriel du CASAS - décembre 2005
(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

Et pourtant !

Comment oser militer en faveur des demandeurs d'asile, en ces jours où il ne faut pas gratter beaucoup notre épiderme d'Occidental nanti pour trouver la chair vive du racisme et du rejet de l'autre ? Comment s'apitoyer sur le sort de ces étrangers que nous nous employons à accueillir, pour qu'eux ou leurs enfants viennent ensuite mettre à mal nos banlieues ? Certes, nous sommes tous émus, indignés par les histoires rapportées dans ce journal, mais le prix à payer pour cet accueil n'est-il pas trop lourd ? Les zéloteurs ne manquent pas, pour dire qu'il faut fermer les frontières, renvoyer ces gens qui ne veulent pas de nos logements, de nos écoles, de nos centres culturels.

Alors, au-delà de nos émotions, regardons froidement la situation. L'immigration, sous toutes ses formes, des pays pauvres vers les pays riches, des totalitarismes vers les démocraties, n'est pas prête de s'arrêter, et les grillages rehaussés de Ceuta et Melilla n'y changeront rien. Nos sociétés sont et seront de plus en plus multiethniques et colorées. Dès lors, soit nous pratiquons une politique systématique de renvoi aux frontières au mépris des Droits de l'homme, soit nous essayons d'accueillir dans les meilleures conditions possibles ceux qui veulent vivre chez nous, parce que chez eux ce n'est plus possible et dangereux pour leur vie.

Pas besoin de souligner de quel côté nous penchons à CASAS, et nous n'avons pas peur de le dire haut et fort, en particulier en ce moment ! Non seulement le dire, mais le faire. Nous avons pour cela notre intime conviction et notre énergie, même si nous sommes parfois tentés par le renoncement, devant les obstacles et la mauvaise foi. Oui, devant la tentation du repli sur soi, devant les difficultés réelles de mise en œuvre de l'asile et des conditions d'existence des réfugiés, nous sommes de ceux qui pensent que la qualité de l'accueil est le gage d'une intégration réussie.

Comme toujours nous avons pour cela besoin de votre soutien, de vos encouragements, de vos dons, de votre parole. Si Casas poursuit son œuvre, c'est aussi parce que nous savons pouvoir compter sur vous. Merci à tous.

Jacques SCHER

il des jours-au fil des jours-au fil de

Un matin de permanence

Il est 9 h. Leonid et Marie Anne sont dans la grande salle pour faire la liste des personnes que nous allons recevoir, et distribuer le courrier. Vladimir reçoit principalement les russophones, et aussi les germanophones. Je m'installe dans le petit bureau.

Un jeune homme sri lankais s'assied en face de moi. Il a perdu son récépissé. Je rédige un courrier pour la Préfecture, afin qu'il en obtienne un nouveau. Une femme camerounaise, un peu perdue, vient pour la première fois. Elle est déjà passée à la Préfecture et à la CODA. Je lui explique qu'on va l'aider à remplir le formulaire, et qu'elle peut déjà préparer le récit de son histoire par écrit. Elle dit qu'elle dort à la rue, parfois dans une voiture, parfois à la gare. Elle connaît le 115, et les appelle chaque jour, pour entendre la même réponse : pas de place. Je ne sais trop quoi lui dire, sinon de garder espoir, et qu'en attendant, elle va devoir s'armer de courage.

Un homme du Nigéria s'inquiète ; il n'a pas de nouvelles de son avocat. Il n'est pas encore convoqué à la CRR. J'appelle l'avocat à Paris et je le rassure. Il n'y a aucun problème. Un jeune homme haïtien, débouté du droit d'asile, m'apporte une lettre du tribunal. C'est la réponse de la contestation de l'Arrêté de reconduite à la frontière. Je la lis, et comme je le présumais, c'est négatif. Je lui explique que son avenir proche sera compliqué. En outre, sa femme et ses enfants sont encore en Haïti, mais il dit qu'il ne peut pas rentrer. Il a peur de se faire arrêter par la police. Je peux juste lui donner quelques explications sur les différentes régularisations, et lui conseille de se renseigner à la Cimade. Dans l'immédiat, on ne peut pas faire grand-chose, et la police des frontières peut l'arrêter à tout moment et l'emmener au centre de rétention.

Un homme tchéchène arrive avec son APS (autorisation provisoire de séjour) et un grand sourire. Après de longues démarches auprès du tribunal, et une décision en sa faveur, il a

obtenu le droit de déposer sa demande. Première victoire, mais pas le bout des difficultés. Un homme palestinien, avec une belle moustache, est totalement désespéré. Il est à la rue, n'a aucune nouvelle de sa femme, et plusieurs membres de sa famille ont été tués. Il a dû quitter son "pays" sans aucun document d'identité. Il est passé trois fois à la Préfecture, on lui a répondu qu'il devait présenter un passeport. Je lui explique que ce n'est pas vrai, et qu'il doit retourner à la Préfecture avec une lettre de ma part, qui explique sa situation. Il a l'air un peu rassuré, mais craint de ne toujours rien obtenir à la Préfecture.

Une femme russe ne trouve pas les locaux de la Semis, où ont lieu les cours de français. Je l'accompagne, c'est à côté... Et j'en profite pour fumer une cigarette. Retour à Casas. Coup de téléphone d'une personne russe qui demande des informations sur une situation de régularisation à titre médical à la Préfecture. Une famille géorgienne vient pour faire son dossier OFPRA avec le formulaire déjà complété. Je leur explique qu'ils peuvent l'envoyer seuls, en leur précisant bien de ne rien oublier. Un Mauritanien arrive avec deux témoignages sur les policiers à sa recherche dans son pays. Nous envoyons les documents à son avocat, et à la CRR. Voilà, c'est fini. Il est 12h30. Vlad a reçu de son côté autant de personnes.

Alban Damery

Dans la salle d'attente

Dans la salle d'attente, je vois ma collègue Irène dans les bras d'un jeune gars africain. Il pleure, il dit : "Merci, merci !", il n'arrive pas à relâcher son étreinte. À côté, je reconnais la dame arménienne avec qui j'ai rendez-vous pour relire son histoire dans sa langue maternelle. Elle pleure, en empathie avec le petit Africain. Elle a bien compris qu'il s'agit de larmes de joie, et elle pleure.

Elle ne peut pas savoir, comme je l'apprendrai moi-même plus tard, que les larmes de joie de cette personne du Congo ne sont pas venues à l'annonce de son statut de réfugié, mais simplement d'une convocation à la Préfecture pour retirer son dossier qui lui permet d'introduire, suite à une réponse négative de

sa demande d'asile, une demande de régularisation à titre médical car *"son état de santé est suffisamment grave pour nécessiter des soins longs dont on sait qu'ils ne pourront être dispensés dans son pays d'origine."*

Elle ne sait pas, tout comme lui, s'il pourra seulement l'obtenir. Mais il a obtenu le fait de pouvoir l'introduire. Elle ne sait pas (et lui, le sait-il ?) que s'il obtient ce titre de séjour, il n'aura droit à rien d'autre qu'à pouvoir rester sur le territoire français durant un an (parfois seulement six mois), durée renouvelable à l'appui d'un nouveau certificat médical attestant que *"son état de santé est toujours suffisamment grave pour nécessiter les soins longs dont on sait qu'ils ne pourront être dispensés dans le pays d'origine."*

Avec ce papier si précieux en main (que savons-nous de la préciosité d'un papier, nous qui en avons toujours eu ?), il devrait normalement avoir le droit de travailler. Mais depuis quelques temps, il s'avère que ce n'est plus du tout systématique. Il peut très bien en être privé. Car comme l'a si bien dit l'un des agents préfectoraux concernés, il n'a pas l'autorisation de séjourner pour travailler, mais pour se faire soigner.

Mais comment va-t-il survivre ? Ce titre de séjour intitulé "vie privée et familiale" ne lui donne droit à aucune allocation. Strictement aucune. Seul le fait de pouvoir travailler pourrait lui donner la possibilité de survivre.

Il ne sait pas encore (et heureusement !), combien il est difficile de trouver du travail avec un titre de séjour d'un an, et encore moins, de six mois. Il ne sait pas encore combien il est difficile de trouver du travail, n'importe quel travail, quand *"son état de santé est grave au point de nécessiter des soins longs."* Il ne sait pas encore que, lors des renouvellements, il ne bénéficiera que d'un récépissé de demande de titre de séjour de trois mois, ce qui compliquera encore davantage sa recherche d'emploi. Il ne connaît pas encore l'angoisse de ne pas savoir si son prochain titre de séjour va être renouvelé ou non. Pour l'instant, il s'en fout, il va avoir des papiers ! Il va bientôt pouvoir sortir dans la rue sans raser les murs, sans craindre à tout moment le contrôle de policiers qui peuvent les lui demander.

La dame arménienne n'a pas tout compris, mais en pleurant comme lui, avec lui, elle manifeste qu'elle a compris l'essentiel. Elle

sait que, malgré leur couleur de peau différente, ils sont pareils. Ils ont vécu le même drame. Elle le sait d'autant plus qu'en Russie, où elle a vécu durant quinze ans de manière illégale, parce qu'elle a dû fuir l'Arménie en raison de son mariage avec un Azerbaïdjanais, elle se faisait appeler "Tchorni" ("Noir", voire "trou du cul"), comme on dénomme tous les Caucasiens. Elle sait le prix d'un papier provisoire qui, dans sa situation en Russie, se monnaie cher, très cher. Et qui ne protège d'ailleurs nullement de toutes les insultes et agressions dues à l'origine, impitoyablement trahie par la couleur de la peau, ou par la consonance du nom.

La dame arménienne de Russie et le petit Africain du Congo sont maintenant parmi nous. Comme je voudrais pouvoir leur dire à tous deux qu'ils sont chez eux...

Simone Fluhr

lecture

**"Mais pourquoi ne retournent-ils pas chez eux ?" Ada GIUSTI,
éd. Le Pommier**

Vous qui vous préoccupez du sort des demandeurs d'asile, voilà un ouvrage de référence ! Ada GIUSTI est une Italienne qui a passé sa jeunesse en France, puis a émigré aux États-Unis où elle est professeur. Elle mène des recherches sur les organisations françaises de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre elle a eu l'idée d'interroger des immigrants, principalement demandeurs d'asile, mais aussi des Français confrontés au problème de l'immigration. Ada GIUSTI restitue cela sous la forme extrêmement vivante d'interviews, utilisant des questions d'une rare pertinence et se gardant bien d'émettre le moindre jugement. Au-delà des récits qui sont autant de tranches de vie dramatiques, bouleversantes que connaissent bien les accompagnateurs de CASAS, il y a ce regard que portent ces personnes sur l'accueil en France, leur vision de leur intégration ou de leur retour vers leur pays d'origine. Et finalement ce constat que rien n'est simple, pour personne ! Un ouvrage à mettre dans toutes les mains. A lire...absolument.

Jacques SCHEER

Petites violences ordinaires

L'attente commence vers 3h du matin

Cet été, pour être reçu à la Préfecture, l'attente débutait la veille, vers 22h. Toute une nuit à passer place de la République, sans assurance d'être reçu. Actuellement, l'attente commence vers 3 ou 4h du matin, alors que les nuits sont froides, avec les problèmes qu'on peut imaginer, surtout quand on est âgé, qu'on a des soucis de santé, qu'on est enceinte, etc.

Le Mali est un pays sûr

Une jeune femme vient me voir. Elle a quitté son pays à cause d'un mariage forcé. Les coutumes sont tellement fortes, les autorités ne la protègent pas et toute sa famille se ligue contre elle. A Paris, une personne accepte de l'héberger, mais devant la pression du mari et de la famille restée au pays, elle est chassée. Elle vient à Strasbourg, où elle a une cousine éloignée. La situation se reproduit, elle est à nouveau mise dehors. A Casas, épuisée, elle a du mal à retenir ses larmes. Appels répétés au 115, plusieurs nuits dans la rue. L'association Femmes de Paroles accepte de l'héberger, mais pas au-delà de la décision de l'OFPPRA. Sans ressources, sans titre de séjour, elle ne peut bénéficier de la Couverture maladie universelle. Convoquée à l'OFPPRA début septembre, elle attend la décision. A chaque permanence, elle vient et attend le courrier. En cas de décision négative, elle devra quitter son hébergement. Elle pourra faire un recours, mais ne sera pas protégée et pourrait faire l'objet d'une mesure d'expulsion. Tout est suspendu à cette décision de l'OFPPRA. Avec le risque que tout recommence, la rue, la peur, les larmes. Mais le Mali est un pays sûr.

le statut de demandeur d'asile ?

Depuis des mois, à Casas, nous nous battons pour des personnes qui souhaitent déposer une demande d'asile en France, mais sont sous le coup d'une procédure de réadmission. En effet, la loi

impose de déposer la demande dans le premier pays de l'espace Schengen dans lequel on entre. But non avoué : limiter le nombre de demandeurs d'asile dans notre belle terre d'accueil. Une famille tchétchène vient nous voir avec un étrange papier de la préfecture : une simple feuille avec une photo et un tampon pour le prochain rendez-vous. Pas de prise en charge, sauf le 115... Chaque jour, il faut chercher à manger, se déplacer à pied et attendre, attendre une décision de la préfecture. Celle-ci tombe six mois après leur arrivée en France : réadmission en Pologne, traversée durant leur voyage, et où la police les a contrôlés. Les autorités polonaises acceptent que cette famille revienne en Pologne déposer sa demande d'asile. La différence, et non des moindres, étant que les Tchétchènes ont très peu de chances d'obtenir le statut de réfugiés en Pologne. Et le risque d'être remis aux autorités russes est grand. Un matin, Madame vient à Casas en pleurs : son mari a été expulsé vers la Pologne. Tout seul. Elle et les enfants sont là. Sans doute pour qu'ils le rejoignent d'eux-mêmes. Pas grand-chose à faire. Contact avec l'avocat. Echec à l'audience du Tribunal administratif. Depuis, pas de nouvelles d'elle ni des enfants. Sont-ils cachés ? Ont-ils été réadmis en Pologne ? La situation se répète avec parfois une fin plus heureuse. Obtenir une APS (autorisation provisoire de séjour) est déjà une première victoire, un premier soulagement. Mais tout ne fait que commencer.

Alban Damery

nos subventionneurs

DDASS du Bas-Rhin, Conseil Général, Conseil Régional,
Ville de Strasbourg, mairie de Hoenheim, mairie
d'Illkirch, mairie de Schiltigheim, Union d'Entraide des
Eglises protestantes, ACO

Le jour où j'ai failli démissionner

19 juillet 2005. Trop, c'est trop ! Ce jour-là, je ne me suis vraiment plus senti la force de poursuivre ce travail qui, depuis tant d'années, s'avère être un combat incessant contre l'arbitraire qui touche les demandeurs d'asile : à la Préfecture pour l'accès à la procédure, à l'OFPRA et à la CRR (Commission des Recours des Réfugiés), chargés de l'instruction de leur demande, au pouvoir politique qui leur refuse le minimum vital pour survivre, le temps d'attendre la réponse... C'est que, ce jour-là, je me suis sentie impliquée personnellement dans la mise en œuvre de cet arbitraire.

J'ai tout brûlé...

J'ai dû faire ce qu'on appelle communément un "burn-out". Je ne me sens plus bonne à rien qu'à ramasser les cendres à la petite cuiller. Que s'est-il donc passé ? Est-ce d'avoir entendu, une fois de plus, une fois de trop, la plainte de cette mère georgienne exténuée qui, depuis son arrivée en France, erre jours et nuits dans la ville, à la recherche d'un endroit où se poser avec son enfant. ? Un lieu où pouvoir, enfin, se reposer et être en sécurité... Non, comme toujours, comme les autres, elle repart en disant Merci, alors même qu'elle retourne à la rue. Merci de m'avoir écoutée, et aussi pour le café...

Est-ce d'avoir reçu, une fois de plus, une fois de trop, le témoignage muet de cet homme sri-lankais, qui veut seulement me montrer les marques sur son corps, infligées au couteau et au fer rouge, comme si seules ces marques pouvaient un peu parler de ce qui lui est arrivé ? Non, on va prendre le temps, même si on ne l'a pas. Le temps de créer suffisamment de confiance pour remonter lentement le chemin vers cet enfer, y chercher des repères, y mettre des mots. Car ces mots seront la base, sur laquelle s'appuiera l'OFPRA pour juger de la nécessité d'accorder sa protection. Il est donc primordial de pouvoir les faire advenir.

Est-ce la charge et le stress du travail qui ont encore augmenté en raison du raccourcissement des délais permettant d'introduire sa demande à l'OFPRA, ou du nombre des recours qui s'est décuplé, suite à l'accélération du travail de l'OFPRA ? Non, car

notre équipe arrive malgré tout à faire face, grâce au travail exceptionnel des bénévoles et des stagiaires en constante augmentation. Je ne cesse de me ressourcer à ce miracle précaire, mais permanent, en ranimant mon courage à toutes ces petites flammes qui permettent d'éclairer ce tunnel noir de la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié.

Alors, que s'est-il donc passé ?

Je viens d'apprendre que le courrier d'une famille d'origine arménienne, envoyé en recommandé à la CRR, vient de leur être retourné. Parce que je me suis trompé sur l'adresse du destinataire, en inscrivant celle de l'expéditeur. Ce n'est rien, rien de bien grave, me dira-t-on, l'erreur est humaine. Il suffira de renvoyer le même courrier en expliquant les circonstances... car la responsabilité de l'erreur ne saurait être imputée aux intéressés.

L'erreur est humaine, oui, mais ses conséquences ne le sont pas : de ce fait, le délai imparti pour introduire le recours est dépassé. Et cette famille risque fort d'être déboutée de sa demande d'asile, sans avoir été jugée sur le fond. Tout finira là pour eux, par un jugement négatif. Dû à ce que la législation en la matière qualifie d'"*erreur matérielle*".

Tout finira là pour eux

Après quinze ans d'errance et de violences arbitraires dues à leur origine et à leur situation illégale en Russie, où ils furent pourtant évacués par les troupes soviétiques lors des pogroms en Azerbaïdjan, laissant derrière eux leurs parents assassinés. Et de surcroît, il leur sera impossible d'introduire un réexamen de leur demande, en l'absence d'un élément nouveau qui, en l'occurrence, sera impossible à présenter en cohérence même avec leur histoire.

Tout finira là, parce que je me suis trompée en écrivant l'adresse de la CRR. Devrais-je déclarer à la CRR que c'est la première fois que cela m'arrive, pour des centaines de recours introduits ? C'est ridicule, et surtout, ça ne sert à rien. Car la personne ou l'association qui a aidé le demandeur d'asile lui est assimilée. Contrairement à ce qui s'avérait possible avant le durcissement de la législation, il est désormais inutile de chercher à établir la bonne foi de l'intéressé. C'est comme ça, c'est la loi que nul n'est sensé ignorer.

Quel poids fait-on donc ainsi peser sur nous, qui sommes, pour la plupart, bénévoles ? Quand le moindre défaut de vigilance aboutit à des conséquences aussi dramatiques, en faisant abstraction totale du fondement de la demande d'asile. Quand oublier de joindre des photos, ou la photocopie du titre de séjour, implique que l'OFPRA n'enregistre plus le dossier ? Quand une erreur d'adresse entraîne l'irrecevabilité ? Quand le président de la CRR a annoncé publiquement qu'il comptait aboutir jusqu'à 30% de cas d'irrecevabilité (en d'autres termes : "dont on peut se débar-rasser sans avoir à organiser un jugement sur le fond") ?

Mais démissionner serait désertier

Quand m'est venue l'envie de tout arrêter, j'ai pensé à tous ceux qui n'auront trouvé personne pour veiller à tout cela. Et qui, en dépit de la gravité des persécutions subies, se retrouvent déboutés de leur demande d'asile... Parce que le compatriote, qui a bien voulu rédiger en français leur histoire, a vaguement écrit deux lignes... Parce qu'ils ne savaient pas que le délai pour envoyer leur dossier à l'OFPRA n'est pas celui inscrit sur le titre de séjour, mais qu'il faut calculer 21 jours à dater de sa délivrance... Parce que personne ne leur a dit qu'il faut joindre deux photos, ou la photocopie du titre de séjour... Parce que la photocopie n'est pas très lisible... Parce qu'à force de chercher de quoi manger pour les enfants, ils ont loupé le délai... Parce que le compatriote ne peut plus les héberger, et le courrier de l'OFPRA ne leur est donc pas parvenu... Parce que, faute de moyens, ils n'ont pas pu se faire assister par un avocat devant la CRR... Parce que...

Je pense à tous ces déboutés, aux cas répertoriés dans la pétition nationale à l'initiative de France Terre d'Asile, intitulée "La situation des faux déboutés du droit d'asile". Et j'évite de penser au moment où j'aurai à recevoir "ma" famille pour leur expliquer que suite à mon erreur, ils risquent d'en faire partie. Car je sais, au fond de moi, que démissionner serait désertier. Alors que, plus que jamais, il s'agit de se mobiliser pour résister à ce système arbitraire impitoyable, qui s'est progressivement substitué à un système de protection digne de ce nom.

Simone Fluhr

Je vous écris ces mots...

...pour vous remercier de tout ce que vous avez fait pour moi, du premier jour où je suis arrivé à Casas jusqu'à maintenant. Vos actes humanitaires, je ne les oublierai jamais. Parce que je n'écris pas le français, c'est un ami à moi qui écrit à ma place. Mais je vous promets que je ferai des efforts pour apprendre le français et vous écrire moi-même. Enfin, je vous souhaite bonne chance et bonne continuation dans votre travail. Merci à vous et à tout le personnel de Casas, et au revoir, et à bientôt...

Ce matin d'octobre 2005, un jeune homme dans le couloir essaie de capter mon attention par la porte entrouverte. Je me souviens de lui, je l'ai rencontré la semaine dernière lors d'une permanence. Il ne parle que l'arabe, et en l'absence de traducteur, nous n'avions ni l'un ni l'autre la possibilité de la parole. Il avait cependant su me faire comprendre à quelle date il était arrivé, il y a un mois. Je me souviens combien tout son être disait son épuisement. Il m'avait montré "dormir", en posant ses mains jointes sur sa joue. Où ? Il m'a montré la fenêtre : Oui, dehors... J'ai contacté le 115, il pouvait y être accueilli une ou deux nuits, puis à nouveau la rue. Son nom n'était pas connu du 115, signe qu'il devait être particulièrement isolé et perdu. Je lui avais remis 15 euros pour qu'il s'achète quelque chose à manger pour... combien de temps ? Je n'osais compter les jours.

Ce matin, il a un visage plus serein. Sans doute a-t-il pu dormir quelques nuits successives sans éprouver la peur et le froid. Il me tend cette lettre, que je découvre avec émotion. Un gars rencontré à l'abri de nuit l'a rédigée pour lui. Et je me dis que, de toute évidence, cette lettre s'adresse à nos donateurs, et à tous ceux qui soutiennent d'une manière ou d'une autre notre association. Sans eux, les gestes d'humanité, si minimes soient-ils, seraient-ils encore possibles ?

Simone Fluhr

Proches de Véronique DUTRIEZ et de Georges FEDERMANN, nous sommes bouleversés par la violence aveugle qui les a frappés.

Engagés ensemble depuis de longues années pour venir en aide aux personnes les plus fragiles, nous ressentons aujourd'hui un vide et une peine immenses.

Nous voulons dire à Véro: tu es inoubliable. Nous voulons dire à Georges, à leurs enfants, à leur famille: nous sommes là, avec vous.

Casas en 2005 en quelques chiffres

équipe actuelle

35 accompagnateurs, 70 interprètes (30 langues différentes) et 10 formateurs, tous bénévoles ainsi que 7 salariés (équivalant à 5,5 postes à temps plein).

volume de travail des bénévoles

plus de 16 ETP (équivalent temps plein).

stagiaires

une vingtaine cette année, principalement des étudiants de l'ESTES (éducateurs spécialisés et assistants sociaux) et de l'Université Marc Bloch (en maîtrise de Français Langue Etrangère).

tâches accomplies

de janvier à septembre, nous avons aidé à constituer 473 dossiers OFPRA et de 350 recours.

introduction à la vie en France

125 personnes inscrites depuis janvier.

personnes accueillies

elles viennent toujours principalement d'ex-URSS (Tchéchènes, Arméniens, Géorgiens...), des deux Congos et de Bosnie.